



Diffamation sur une webradio

Par **ostapenko**, le **14/03/2008** à **16:51**

une web radio peut être attaquable pour diffamation.
Ils ont diffusé une de mes chansons et on fait des critiques désobligeantes sur moi.
(c'est eux qui m'ont sollicité pour qu'ils me diffusent.)
merci beaucoup pour votre aide.
serge.

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **17:07**

Bonjour

une critique n'est pas forcément et je dirai même rarement de la diffamation.

En conséquence il convient d'apporter plus d'éléments à votre affaire

Dans l'attente de vous lire

Par **ostapenko**, le **14/03/2008** à **17:18**

oui évidemment.
l'émission est dans leurs archives sur le site www.coyote-info.com
émission du 11.03.2008
un peu avant le milieu.

les critiques allez au delà de la musique et c'est surtout que c'est eux qui m'ont demandé les morceaux.
si c'était pas à leurs goûts, il fallait pas qu'il me diffuse. J'avais rien demandé.
voilà en gros les faits.
merci en tout cas pour votre aide.
serge

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008 à 17:53**

Rebonjour,

J'ai écouté le passage et je vous confirme donc qu'il ne s'agit pas de diffamation mais de liberté d'opinion.

Par conséquent si vous comptez malgré tout déposer une plainte, le procureur classera certainement sans suite celle-ci.

Restant à votre disposition.

Par **ostapenko**, le **14/03/2008 à 18:08**

Ok.

je vous remercie pour l'information.

je ne donnerai pas suite.

merci pour votre aide et bonne continuation.

c'est bien ce que vous faites.

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008 à 18:14**

avec plaisir

Bonne continuation